

Bordères sur-l'Echez : Compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021

Le conseil municipal de Bordères sur l'Echez s'est réuni le 8 juillet 2021, toujours à la salle Concorde en raison des travaux en cours à la mairie. La retransmission sur la page Facebook de la Mairie prévue comme habituellement n'a pas pu être assurée suite à un incident technique. La municipalité présente ses excuses aux personnes qui avaient prévu de suivre le conseil via ce moyen de communication.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Validation du tarif du pique-nique de fin d'année à la cantine

Le tarif pour le pique-nique géant de fin d'année pour les enfants non-inscrits à la restauration scolaire a été validé. La commission Enfance a organisé un pique-nique géant, ouvert à tous les enfants scolarisés à Bordères sur l'Echez et inscrits ou non-inscrits à la restauration scolaire.

Le tarif de cette prestation est de 2 € par enfant non-inscrits. Le pique-nique a été fourni par le prestataire, La Culinaire.

Le conseil municipal a autorisé le régisseur de recettes de la restauration scolaire à encaisser cette somme.

Désignation de deux membres TLP pour le PLUI

Dans le cadre de la réflexion engagée sur le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal qui va se diviser en 3 secteurs pour l'ensemble de l'agglo (Tarbes, Ossun, Lourdes), la commune a été sollicitée pour désigner deux représentants au niveau de l'agglomération (le Maire ou son Adjoint à l'urbanisme et un autre représentant). M. Pierre Jean-Marie, maire-adjoint à l'urbanisme et Jean-Pascal Gonzalez, conseiller municipal de la commission urbanisme ont été désignés par le conseil municipal.

Convention pour la mise en place des « petits déjeuners » à compter 1er septembre 2021

Stéphanie Menuet a informé le conseil municipal des dernières études qui soulignent que 13% d'enfants des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) ne prennent pas de petit déjeuner avant de partir à l'école. 30 à 50% des élèves de primaire issus de ces quartiers ne prennent aucun petit déjeuner au moins une fois par semaine. Le Gouvernement avait annoncé dès l'année dernière qu'un petit déjeuner complet (laitage-fruit-céréale) gratuit à l'école, serait généralisé, après avoir été expérimenté dans les écoles volontaires de 27 départements de mars à juin 2019. Afin de réduire les inégalités sociales et alimentaires notamment pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager, dans les écoles primaires situées dans des territoires en difficulté sociale, la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de l'école et de la commune. Ce dispositif a été élargi à d'autres communes toujours sur la base du volontariat. Il sera mis en place à Bordères sur l'Echez à compter du 1er septembre 2021, pour les sept classes de l'école maternelle Charles Perrault, par roulement sur 35 semaines : chaque semaine, 24 élèves par classe en moyenne, bénéficiant d'un petit déjeuner 4 jours par semaine, soit un

prévisionnel de 3 360 petits déjeuners. La convention est conclue pour l'année scolaire 2021/2022 et pourra être prolongée par avenant.

Le dispositif sera mis en place pour les classes de l'école élémentaire Arc-en-ciel à compter de janvier 2022. Cette décision permet de ne pas alourdir la contribution des enseignants déjà fortement mobilisés pour le projet Moby à la rentrée de septembre.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève de 1,30 €, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Les parents d'élèves seront informés sur le dispositif (denrées alimentaires distribuées, modalités d'organisation, projet pédagogique associé) afin de les associer et d'éviter le risque d'une double prise de petit déjeuner.

Le Conseil Municipal a approuvé cette convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » et a autorisé le Maire à signer tous les documents.

Adhésion Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)

La création du Centre de Santé a fait émerger la nécessité de se doter de moyens sur lesquels s'appuyer pour effectuer toutes les démarches administratives, juridiques etc.

Ainsi, en adhérant à la FNCS, Il s'agit de rejoindre un réseau de gestionnaires de centres de santé qui permettra de :

- . publier des offres d'emploi sur l'espace emploi FNCS : plus de 45 000 consultations en 2020
- . échanger avec les autres gestionnaires pour mutualiser les savoirs
- . consulter des documentations de gestion
- . se faire représenter auprès des pouvoirs publics
- . participer à des séminaires thématiques organisés par la FNCS

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Elle est reconduite tacitement chaque année par un appel à cotisation transmis au gestionnaire au plus tard au mois de janvier.

Dans les **questions diverses**, l'organisation des Journées du Patrimoine et de spectacles musicaux en partenariat avec la CA TLP a été abordée.

Le programme des Journées du Patrimoine qui se dérouleront les 18 et 19 septembre 2021 est en cours d'élaboration. Il intègrera la présentation de l'atlas cadastral restauré en partenariat avec les Archives départementales, enrichi d'une exposition sur Bordères et d'une conférence.

Par ailleurs, la CA TLP a proposé pour fin novembre 2021, un concert qui devrait avoir lieu pour les scolaires l'après-midi et le grand public le soir.